

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX REPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTERAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION: 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal

PRIX DES RECLAMES & ANNONCES: Reclames, la ligne 1er page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50

FETE DE NANTERRE

PROGRAMME Dimanche 25 Mai, à 10 h. du matin au Mont-Valerien

Tir à l'arme de guerre avec prix pour les Sapeurs-Pompiers et la Fanfare municipale.

A 2 heures, Square de la Gare Jeux divers avec prix pour les Dames et les Jeunes Gens de la ville.

A 3 h. 1/2, sous la Tente du Bal Assaut d'Armes, organisé par le Cercle d'Armes de Nanterre.

Des prix seront décernés aux vainqueurs.

Pendant les Jeux et l'Assaut d'Armes, Concert par la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers, sous la direction de M. WALTER.

A 9 h. 1/2 du soir, Place de la Boule FEU D'ARTIFICE

PAR M. PALAIDELLE

Nouvelles Illuminations - Grand Bal de Nuit

Moyens de Transport: Chemin de fer de Saint-Germain - Tramway de l'Etoile à Saint-Germain.

Les Adjointes: BAUBY, BLANCHE.

Le Maire: GAUTIER.

Les Membres de la Commission de la Fête: CELLIER, DOUBLET, FOSSÉ, L. HÉBERT, Q. MOTHÉ, POIGNANT, RICHARDIÈRE.

Les Commissaires généraux: L. HÉBERT, Q. POIGNANT.

Compte-Rendu de la Fête

Le samedi soir

Le concert que la Fanfare devait donner le samedi 17 mai n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps et les bombes avaient beau tonner, les musiciens, tous venus au rendez-vous, en ont été pour leur course et ont dû s'en retourner chez eux, sans faire entendre leurs joyeux flonflons, du reste ce n'était que partie remise.

Fête du Couronnement

Dimanche dernier, la coquette petite ville de Nanterre, brillamment décorée et pavoisée, avait pris son air des grands jours à l'occasion du couronnement de sa rosière. La population avait, en effet, revêtu ses habits de fêtes; les dames et les demoiselles rivalisaient entre elles par le ton et le bon goût de leurs jolies toilettes et — ce qui ne gâtait pas leur beauté — par l'éclat et la richesse de leurs parures.

Dès 1 heure, les tambours, les clairons et les trompettes battaient ou sonnaient le rappel pour les sociétés locales. A 1 h. 1/2, le cortège se formait pour aller chercher la rosière à son domicile et la conduire à la mairie. A son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, Mlle Tricon, accompagnée de Mlle Constantin, rosière de 1901, et de Mlle Poupard,

demoiselle d'honneur, a été reçue par M. Gautier, maire, entouré de son Conseil municipal et des invités.

Sur la demande de M. le Maire, Mme Chouët a ensuite paré la rosière de ses bijoux, puis le cortège s'est formé pour se rendre à l'église où devait avoir lieu le couronnement.

La cérémonie religieuse a été particulièrement imposante cette année, tant par l'affluence des invités et le recueillement des assistants que par la façon artistique dont la partie musicale a été rendue.

La promenade à travers la ville a été très réussie, favorisée qu'elle était par un temps superbe.

De retour à la mairie pour la cérémonie civile, nous avons constaté, avec un vif plaisir, combien la population de Nanterre était attachée à ses traditions. Toutes les classes de la société étaient représentées à cette fête de famille et la salle de la mairie présentait un ensemble charmant.

La cérémonie civile était présidée par M. Féron, député de la 6e circonscription de Saint-Denis, et M. Pic, conseiller d'arrondissement.

Il était assisté de M. le Maire et de MM. les Adjointes.

On remarquait aussi sur l'estrade, la rosière, la demoiselle d'honneur, la dame d'honneur, la famille de la rosière, les membres du Conseil municipal, les présidents des diverses sociétés locales et un grand nombre d'invités.

Mlle Tricon reçoit son diplôme de rosière et un livret de caisse d'épargne de 500 francs.

Ainsi que d'habitude depuis plusieurs années, pour égayer quelque peu le cérémonial de la fête civile de la mairie, le Comité d'organisation avait décidé d'organiser à nouveau un concert qui a été très réussi.

Les morceaux exécutés par notre infatigable Fanfare municipale et par la jeune Union orphéonique ont été applaudis avec la justice qu'ils méritaient.

Nous espérons bien entendre l'Union orphéonique, si brillamment conduite par M. Rey, dans une audition spéciale qui nous donnera toute la satisfaction artistique que cette société musicale nous promet dès ses débuts.

Le service d'ordre à l'église et à la mairie était fait par les dévoués sociétaires de la Fraternelle.

Un Incident fâcheux

On remarquait, avec surprise, dans le cortège municipal l'introduction d'un personnage étranger à la commune et qui semblait tout diriger avec son outrecuidance bien connue.

Ne se croit-il pas d'une essence supérieure au commun des mortels, lui, l'ancien représentant écoré des habitants qui viennent à Nanterre avec des revenus à peine suffisants pour vivre et qui ne veulent ni fêtes, ni occasions de dépenses supplémentaires.

Ce personnage s'est livré, à certain moment de la cérémonie civile, à un acte des plus discourtois.

Nous laissons aux témoins de l'incident et à la population tout entière le soin de faire justice du manque de politesse dudit personnage, espérant bien que c'est la dernière fois que nous le verrons dans un de nos cortèges officiels.

Concert du lundi

Le concert de la Fanfare, qui devait avoir lieu au Square de la Gare à eu lieu, à cause de la pluie, sous la tente du bal Casino Tivoli, lundi dernier, il a donné la preuve de la capacité musicale de notre excellente Fanfare municipale, si bien dirigée, il faut le dire, par M. A. Walter.

Ses progrès sont des plus sensibles et font le plus grand honneur au dévouement de tous les musiciens qui ne ménagent pas leur peine en assistant à de nombreuses répétitions, prises habituellement sur le temps de leur repos, après une longue journée de travail.

La place nous manque pour faire le compte rendu détaillé des morceaux exécutés, nous le ferons lors d'un prochain concert donné par cette société.

On a beaucoup remarqué que notre Fanfare municipale s'était nombreusement recrutée de jeunes musiciens, élèves de nos écoles communales. Nous félicitons particulièrement MM. Walter et Noinville du dévouement qu'ils ont montré pour permettre à ces jeunes gens, par leurs leçons répétées depuis quelques mois, de prendre rang, à l'occasion de la fête communale, au milieu de notre phalange instrumentale.

Bal d'enfants

Le bal d'enfants avait attiré une nombreuse jeunesse, qui s'en est payée à cœur que veux-tu.

Rien n'est plus charmant que de voir ces gentils bambins se dresser sur leurs petits pieds et farandoler à qui mieux mieux.

Nouvelles Locales

Avis

M. Louis Chirat fils prévient les commerçants de Nanterre qu'il ne répond pas des dettes que ses père et mère pourraient contracter.

Accident Mortel

Le nommé Mauger, demeurant à Rueil, employé de M. Le Botmel, entrepreneur de vidanges, en venant opérer à Nanterre, est tombé si malheureusement de son siège, vers 1 h. 1/2 du matin, le vendredi 23, que la roue de son véhicule lui passa sur la tête.

La mort a été instantanée. Ce malheureux laisse une femme et 4 enfants.

Tentative de vol

Dans la même nuit, des malfaiteurs se sont introduits par escalade chez M.

Charvet, 30, boulevard Thiers, mais n'ont pu réussir dans leur entreprise.

Il est à présumer qu'un des malandrins tenait un revolver chargé au moment où il fracturait la porte du sous-sol, et que s'embarrassant les pieds dans un linges laissé à la porte de la cave, il tomba, car un coup de feu partit qui réveilla les habitants de la maison.

Ceux-ci crièrent: Au voleur! et naturellement les malfaiteurs s'empressèrent de déguerpir.

La police informe.

Banquet offert

en l'honneur de M. Féron

Un banquet sera offert à M. Féron, le 31 mai, sous l'égide de l'Union républicaine de la 6e circonscription de Saint-Denis.

Il aura lieu dans les salons Deverre, boulevard des Versaillais à Suresnes, à 7 h. 1/2 du soir.

Nous engageons tous les amis, soucieux de manifester la joie ressentie à la nouvelle de l'élection de notre sympathique et dévoué conseiller général au siège de député de la 6e circonscription, à se joindre à nous.

Ils pourront se procurer des cartes jusqu'au 25 mai au bureau du journal et chez M. Caroni, vétérinaire, avenue Rochegude.

Le prix de la carte est de 6 francs.

Nouvelle Vinicole

La Hausse persistante sur les Vins m'oblige de soumettre à ma nombreuse clientèle les nouveaux cours au cours de ce jour.

Table with 2 columns: Wine type and Price. Includes Rouge (Bon vin de table, Héault et Roussillon, Corbières, Minervois, Palus, Bergerac, Fronton vieux) and Blancs (Bon vin de table, Gers extra, Picpoul, Bergerac vieux, Macon, Vouvray, Saumur, Touraine).

Très bon Stock en Vins vieux

Bordeaux, Bourgogne, Macon, etc. On peut visiter mes Chais et déguster sur place. — Echantillon est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande.

ALLOCATION DE M. FERON A LA ROSIERE

Mesdames, Messieurs, Mademoiselle, Puisqu'il m'est donné aujourd'hui de présider cette cérémonie de la glorification de la vertu, je veux en dire tout le bien que doit en penser un libre-penseur, qui, en aucun cas, ne saurait con-

A VENDRE ou A LOUER Maison de Commerce pour Marchand de vins et Hôtel meublé, ayant Jardin et Bosquets et grandes Ecuries. S'adresser Chemin de Courbevoie, (Carrière aux Loups), chez M. Prévost.

A VENDRE Fonds de Menuiserie MATÉRIEL NEUF Occasion Exceptionnelle Prix Modérés S'adresser au Bureau du Journal

VINS de PROPRIÉTAIRES Récolte 1901 ROUGE 9° Naturel, 42 fr. la pièce de 218 litres. BLANC SEC 9° Naturel, 50 fr. la pièce de 218 litres. Prix fixes et Réels, rendu gare acheteur. Port et congé payés. Paiement 90 jours net, 30 jours 2 0/0, contre remboursement 3 0/0. Echantillon 0 fr. 60. S'adresser à M. ZINA DURAND, propriétaire à AUBAIS (Sarthe).

Bachelet père ENTREPRENEUR de MAÇONNERIE et MARBRERIE 78, rue du Chemin-de-Fer

Grand Magasin de chaussures 56, Rue du Chemin-de-Fer. 56

Ancienne Maison PROMONT MAUMONT Succ' Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour dames, fillettes et enfants. Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

Achille CAT GEOMETRE Expert près le Tribunal civil de la Seine 80, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (exploitations), recherches cadastrales et états parcellaires. Travaux de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

LA REFORME ECONOMIQUE Paraissant le Dimanche Directeur: JULES DOMERGUE 42, Rue du Louvre, 42 PARIS ABONNEMENTS: Paris et Province, Un an... 30 fr. étranger... 36 fr. Le Numéro: 60 Centimes

MOUVEMENT COMMERCIAL REVUE DU MARCHÉ INTERIEUR (Statistiques hebdomadaires) REVUE DU MARCHÉ EXTERIEUR (Modifications douaniers, etc.) MOUVEMENT FINANCIER Bourse de Paris, - Cours et Revue des échanges. - Bourses étrangères etc.

L'ILE FLEURIE A 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES BONNE CAVES - CAFÉS - BIÈRES - JEUX DIVERS Chambres Meublées - Grand Salon de Sociétés - Piano BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI) Pêche et Baignades; Leçons de Natation CHASSE sur L'EAU toute l'année

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS GARAGE ET GARDE DE BATEAUX Vélo-drome - Garage de Bicyclettes - Pompes à Pneumatiques

NOTA. - APPELER LE PASSEUR

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

EN VENTE PARTOUT ENTREPOT: M. YVAN, 13, Rue du Docteur-Foucault, NANTERRE Livraison à Domicile

Grande Vacherie Normande POUPOARD 19, Rue Saint-Germain, 19 NANTERRE Lait garanti pur TAUREAU POUR LA MONTE

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire 6, RUE DE MAUREPAS -> RUEIL - EN FACE LE BUREAU DE POSTE Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

ACHAT D'OR & D'ARGENT

USINE A GAZ DE RUEIL Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

A LA CONFIANCE Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie 4, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL

Anc. Maison LEHICHELLE E. Deslandes Successeur Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

Remontages de Pendules à l'Année Réparations en tous genres

Pendules en tous Genres Coussins pour Couronnes de Mariées Montres or, argent, nickel, simples et compliqués

DÉPURATIF DU SANG Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons

DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE DE SAINT-LOUIS

CH. BEAULAVON Pharmacien de l'École Supérieure de Paris

37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fers)

Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

GARANTIE-SECURITE Imp. HUBY, 93, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE EDMOND HUBY NANTERRE - 36, Rue de Saint-Germain, 36 - NANTERRE BILLETS DE DÉCÈS en une heure depuis 5 francs le cent BILLETS & CARTES de Mariage depuis 4 fr. le cent CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES SPÉCIALITÉ D'AFFICHES Travaux pour la Publicité JOURNAUX, BROCHURES STATUTS Complex Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires Factures, Registres, Têtes de Lettres ENVELOPPES LIVRES A SOUCHES, MANDATS Quittances de Loyer CONGÉS, ENGAGEMENTS Ecriteaux pour Location Reliure & Brochure TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS Avis Important. - Tout Client commandant des Imprimés commerciaux aura droit, sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le Journal de Nanterre.

fonde la vertu civique, qui est la vôtre, Mademoiselle, avec l'autre, celle honorée dans la religion et qui mérite plus le nom d'égoïsme que le titre de vertu.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à M. le Maire de Nanterre, qui m'a procuré le plaisir d'être de cette fête de famille. Je crois également manquer à mes devoirs de président si je n'adressais pas à Mesdemoiselle, Mme Chouet, l'expression de notre vive reconnaissance pour le concours qu'elle nous apporte de si bon cœur et de se hausser ainsi, par sa présence, l'éclat de cette belle cérémonie.

C'est au nom de tous, Madame, que j'ai l'honneur de vous prier de recevoir nos profonds et sincères remerciements.

Mademoiselle,

L'honneur que vous font aujourd'hui vos concitoyens prouve que vous avez pratiqué la véritable vertu, celle qui caractérise l'amour profond de la famille et des malheureux désertés, et les sacrifices que vous n'avez cessé de faire pour être à la fois utile aux vôtres, compatisante et bienfaitrice pour les autres, sans aucune vanité, sans aucune arrière-pensée égoïste.

Pour pratiquer cette vertu, Mademoiselle, il a fallu que vous fussiez aussi d'une conduite digne d'éloges, remplie de modestie; mais ces qualités ne sauraient être pour nous suffisantes pour qu'en ce jour on puisse louer votre supériorité.

Il a fallu, Mademoiselle, pour que vous soyez digne entre toutes, que vous ayez été, dès l'âge le plus tendre, alors que tant d'autres enfants ne sont à cet âge que l'objet de soins les plus affectueux, la fille dévouée et bonne que vous avez été pour votre mère et vos frères et sœurs.

En effet, à peine âgée de 14 ans, vous avez le grand malheur de perdre votre père; dès ce jour, comme si l'aiguillon de la douleur vous eût donné la compréhension de la femme, vous portez votre tendresse, vos douces consolations sur votre mère attristée, restée veuve avec trois enfants, n'ayant d'autre soutien que votre amour et son affection pour ses chers orphelins, auxquels elle se vouait tout entière.

Travailler pour les élever, en faire de bons et honnêtes travailleurs, tel est le but de sa vie, mais aussi le problème ardu, difficile, pour la vie, sans appui et sans ressources.

C'est alors, Mademoiselle, que les belles qualités qui ont fait de vous une fille vertueuse se sont manifestées.

A votre mère chagrine, courbée sous le malheur et le poids d'un travail incessant, vous avez, malgré votre jeune âge, apporté un dévouement sans borne, un concours précieux, soit par votre travail, soit par vos bons soins à la maison, on vous vit s'occuper de tout, de la cuisine, de la lessive, de la couture, de la garde des enfants, de la garde des frères et de votre jeune sœur. Dès ce moment, vous êtes l'objet d'une admiration pour tous les voisins et les amis.

Votre travail assidu dans la même maison, depuis votre premier jour de labeur, vaut à votre mère un peu d'aïe, les privations sont moindres et dans la maison vous êtes l'ange bienfaisant.

Sur vous, vos malheurs ne tarissent pas d'éloges, vos compagnes vous aiment, vous êtes pour elles une brave petite camarade à laquelle elles souhaitent tout le bonheur possible. C'est près de ces compagnes qu'il nous faut aller chercher la raison de notre jugement, ce sont elles, en effet, qui, vous belles qualités, votre juste valeur, valent et constituent ainsi le véritable brevet de vertu civique pour votre honneur et votre réputation.

A notre tour, Mademoiselle, nous devons proclamer vos qualités, et en ce jour solennel, ajouter à la chaîne des rosiers de Nanterre, vos devanciers, le nom de Mlle Tricon, nouveau maillon à cette chaîne ininterrompue depuis un siècle.

Il est juste que nous vous donnions en exemple à vos concitoyennes, en leur montrant que, grâce à vos excellentes qualités, vous avez conquis le bonheur au foyer maternel et la considération de toute une population en même temps qu'une sincère et profonde affection.

Nous montrons à tous, aujourd'hui, Mademoiselle, que vous êtes en possession de biens les plus chers, biens que chacun de nous doit s'efforcer de conquérir, car ils sont la base de toutes les honorables aspirations; sans courage, sans honneur, sans probité, sans dévouement, on ne construit rien de solide dans notre vie de lutte et d'agitation.

Je vous souhaite, Mademoiselle, d'écouler votre vie dans la paix du cœur et de la conscience, et de vous souvenir toujours des raisons qui ont appelé les honorables magistrats de Nanterre à vous faire le grand honneur juste et mérité en présence de vos compatriotes assemblés.

Tous ici savent que nos vertueuses jeunes filles du peuple sont celles qui donnent à leurs vieux parents une amitié généreuse, un ardent amour familial sans limite, qui vont par tous les temps bravant la dure misère, pour gagner péniblement le pain quotidien, parcourant tous les chemins que souvent elles arrosent de leurs larmes, car elles vont au travail, parfois, sachant qu'à la maison les petits n'ont pas de pain.

Elles vont courageusement, cependant, sans défaillance morale; n'ont-elles pas pour soutien l'amour de leurs chers parents, et dans votre cas, Mademoiselle, l'attachement le plus sacré à la vie de petits frères orphelins?

Elles savent, nos filles du peuple, être au foyer où le malheur a passé, la douceur et la bonté même, l'espoir du lendemain.

Ce que je dis, vous l'avez été, et c'est la juste raison, Mademoiselle, pour laquelle aujourd'hui vous êtes la reine de nos cœurs.

Je termine, Mademoiselle, en vous félicitant à nouveau d'avoir été dévouée à votre famille, et par cela même à la société et à la République.

J'appelle sur vous tous les bienfaits que vous valent vos belles qualités: ce sera la juste récompense de votre passé de dévouement, d'abnégation et de solidarité vraiment républicaine.

Vive la République!

Vive Nanterre!

Le Programme Législatif

La dernière année de la législature a été troublée par des préoccupations électtorales qui ont entravé le travail parlementaire. La Chambre qui va se réunir, n'ayant plus de soucis de cette nature, pourra se mettre à l'œuvre, sans que rien d'exclusivement politique pèse sur ses votes.

Pour une action républicaine utile, il importerait de sérier les questions, suivant l'expression employée jadis par Gambetta, et de se fixer le programme législatif suffisant pour remplir les premiers mois.

En première ligne apparaît la nécessité de s'occuper du problème financier, en s'inspirant de la volonté formelle de faire des économies. Certes, la situation de la France, à cet égard, n'a rien d'alarmant, cependant il sera bon d'attendre que les réformes accomplies aient porté leurs fruits, avant de rien faire qui puisse, même momentanément, atteindre le crédit national.

La marée montante des dépenses devra être arrêtée avec un inflexible parti pris, et la Chambre obéira aux vœux du pays en adoptant, à ce sujet, les mesures convenables.

Il semble, en second lieu, que la réforme militaire et la réduction à deux ans du service ont été étudiées avec assez de soin et de compétence pour que l'on puisse, à bref délai, alléger l'impôt du sang. Il suffira de voter les mesures préparatoires telles que la suppression des dépenses proposées par la commission du Sénat, sous la présidence de M. de Freycinet.

Vient ensuite la loi à faire sur l'enseignement secondaire, afin de débarrasser l'avenir de ce problème important, qui a le privilège d'irriter les passions. Personne ne saurait refuser à l'Etat le droit d'exiger des éducateurs de la jeunesse le brevet de capacité résultant des diplômes, quel que soit le vêtement qu'ils portent.

Enfin — et cela passerait avant tout si on interrogeait le cœur de la démocratie — il faudra s'occuper des retraites ouvrières, que l'on pourra créer en appuyant partout sur les sociétés de mutualité.

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Le Cataclysme de la Martinique

Tous ici savent que nos vertueuses jeunes filles du peuple sont celles qui donnent à leurs vieux parents une amitié généreuse, un ardent amour familial sans limite, qui vont par tous les temps bravant la dure misère, pour gagner péniblement le pain quotidien, parcourant tous les chemins que souvent elles arrosent de leurs larmes, car elles vont au travail, parfois, sachant qu'à la maison les petits n'ont pas de pain.

Un Deuil national

Les souverains étrangers, les chefs d'Etat de tous les pays du monde, les villes de la métropole toute entière envoient leur obole pour soulager les misères qui seront la suite inévitable de cette catastrophe.

Nous désirons que Nanterre ne reste pas indifférent et nous ouvrons une liste de souscription dans nos modestes colonnes.

Nous publierons les noms des donateurs.

- 1^{re} LISTE.
- La Direction..... 5 fr.
 - M. Levillain Alphonse..... 1 »
 - Mme Bansard..... 1 »
 - M. Gauss..... 5 »
 - M. Lachant..... 2 »
 - M. Richardière fils..... 5 »
 - M. Bouy..... 2 »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun titre, ni diplômes. Cette faculté, ce privilège monstrueux, qu'il est urgent de faire disparaître, ne leur suffit pas encore, ils réclament toute la loi de 1850. »

Un Discours de M. A. CARNOT

Le vendredi, 25 avril dernier, M. Adolphe Carnot, membre de l'Institut, président de l'Association républicaine démocratique, prononçait, dans une réunion privée, à laquelle assistaient plus de 1,500 électeurs des VI^e et VII^e arrondissements, un discours, dont nous détachons le passage suivant :

« Nous sommes anticléricals, mais non pas antireligieux. »

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'Eglise et ses milices congréganistes prennent une place dominante, dans la politique. Nous croyons que cela serait funeste au pays, en même temps que funeste à la religion elle-même.

L'immixtion du clergé ou des moines dans le gouvernement des peuples a toujours conduit à l'intolérance. L'histoire nous en montre assez d'exemples: faut-il rappeler les guerres religieuses, l'inquisition, les Dragonnades, la persécution des protestants, la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion de France des citoyens qui ont dû aller peupler et enrichir l'Allemagne?

La tolérance religieuse et, mieux encore, la complète liberté de conscience est une conquête de notre grande Révolution.

N'oublions pas qu'elle fait partie de notre patrimoine républicain.

C'est aussi à la République et à l'esprit républicain que nous devons toutes les libertés, dont nous jouissons et même dont nous abusons quelquefois: liberté de penser et d'écrire, liberté de la presse (allant parfois bien au delà de la licence) liberté de réunion, liberté d'association, promise en 1838 et réalisée récemment. Jamais aucun gouvernement n'a donné autant de libertés que le gouvernement de la République.

Les cléricaux vous disent qu'ils veulent la liberté dans le « domaine de la conscience ». Rappelez-vous comment ce même parti comprenait cette liberté sous le gouvernement de ce qu'ils avaient appelé l'ordre national. Rappelez-vous le scandale des arrêtés de leur préfet du Rhône contre les enterrements qu'ils appelaient les enfouissements civils! Voilà comment ils sont partisans de la liberté de conscience, lorsqu'ils sont au pouvoir!

Un de leurs grands hommes politiques, qui a particulièrement contribué à la confection de la loi Falloux, en 1850, disait aux républicains :

« Tant que vous serez au pouvoir, nous réclamons pour nous la liberté au nom de vos principes; lorsque nous aurons le pouvoir, nous vous la réclamons au nom des nôtres. »

Telle a toujours été leur conduite.

Et, lorsqu'ils demandent « la liberté d'enseignement, telle que la loi de 1850 nous l'assurait » (citation textuelle de l'affiche placardée dans le VII^e arrondissement), savez-vous quelle était cette liberté? Le privilège, pour l'Eglise et les congrégations, abouissant au monopole en leur faveur.

Une grande partie de cette loi Falloux a déjà disparu, notamment tout ce qui touche à l'enseignement primaire, grâce à Jules Ferry et à l'établissement de l'enseignement laïque, obligatoire et gratuit que mon père avait déjà proposé à l'Assemblée constituante, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, en 1848.

Mais il en reste quelque chose de la loi Falloux, c'est le titre. Il est relatif à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire l'enseignement de la « classe dirigeante ». Il donne aux congréganistes, et à eux seuls, le droit de donner cet enseignement sans aucun